

Re_fashion

Société par actions simplifiée
à capital social variable
Siège social : 89-91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
Numéro RCS : 398 664 334 00040

(l' « Eco-organisme »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES
Adopté en date du 14/04/2026**

Ordre du jour

- Validation du CR de la réunion du CPP du 18/12/25 & addenda suite au CPP extraordinaire du 22/01/26
- Avis sur les principes de passation des marchés d'appels d'offres de préparation de CSR
- Avis sur l'avenant à la convention-type opérateurs – Suite à l'arrêté modificatif du 25 mars 2026

I. Registre de présence

Le 14 avril 2026,

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures (le **CPP**) de l'Eco-organisme se sont réunis le 14/04/26 en visio-conférence sur convocation de la Directrice Générale de l'Eco-organisme, en date du 09/04/2026, adressée par voie électronique.

Ont voté en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles linge de maison et chaussures de Refashion :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Thibault TURCHET, titulaire, représentant de l'Union des Industries Textiles (UIT),
- M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD),
- Mme Adeline DARGENT, suppléante, représentante du Syndicat de Paris de la mode féminine.

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Mme Nathalie FERNAND, suppléante, représentante de la Fédération Le Relais,
- Mme Louana LAMER, titulaire, représentante d'ESS France,
- M. Jean-Pierre VERNEAU, titulaire, représentant de la Fédération de la Cordonnerie.
- M. Medhi ZERROUG, titulaire, représentante de FEDERREC.

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. Matthieu WAGNER, titulaire, représentant d'AMORCE,
- Mme Sylviane OBERLÉ, titulaire, représentante de l'AMF
- Mme Philippine DUBOIS, titulaire, représentante du CNR,
- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de Régions de France.

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et défense des consommateurs :

- Mme Catherine ROLIN, titulaire, représentante de la FNE,
- Mme Pauline DEBRABANDERE, titulaire, représentante de Zero Waste France.
- M. Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre.
- Mme Mina MAHERZI, titulaire, représentante Association de Défense du consommateur (ADEIC)

Sont représentés :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Marc BRUNEL, titulaire, représentant de l'AFC, a donné pouvoir à M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD).

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Virginie MARSEILLE, Directrice des opérations de Refashion,
- Nathan DUFOUR, Chargé de mission auprès de la Direction de Refashion,
- Véronique Allaire Spitzer, Directrice de la Perma-circularité de Refashion,
- Margarita VERBOUD, Responsable des affaires juridiques et institutionnelles de Refashion,
- Hugo CONZELMANN, Responsable des affaires publiques et juridiques, INEC,
- Margaux MOSCA, Chargée de mission affaires publiques et communication, INEC.

Le registre de présence fait état des membres du CPP et des représentants de l'Eco-organisme assistant à la réunion du Comité.

Hugo CONZELMANN assure le secrétariat de Refashion (le « **Secrétariat** ») pour ce vote.

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le CPP a valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

Validation du compte rendu de la réunion du CPP du 18/12/25 & addenda suite au CPP extraordinaire du 22/01/26

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de valider le compte-rendu de la réunion du CPP du 18/12/25 & addenda suite au CPP extraordinaire du 22/01/26.

Comité des Parties Prenantes Refashion - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**
- Syndicat de Paris de la mode féminine : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Alliance France Cuir (AFC) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Fédération Le Relais : **Favorable**
- FEDERREC : **Favorable**
- ESS France : **Favorable**
- Fédération de la cordonnerie : **Favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Favorable**
- AMF : **Favorable**
- Régions de France : **Favorable**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Favorable**
- Zero Waste France (ZWF) : **Favorable**
- Les Amis de la Terre : **Favorable**
- Association de Défense du consommateur (ADEIC) : **Favorable**

Avec 16 (seize) avis favorables, 0 (zéro) avis défavorable et 0 (zéro) abstention, le CPP valide le compte-rendu de la réunion du CPP du 18/12/25 & addenda suite au CPP extraordinaire du 22/01/26.

II. Avis sur les principes de passation de marchés d'appels d'offres de préparation de CSR

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de donner un avis sur la proposition d'avis sur les principes de passation de marchés d'appels d'offres de préparation de CSR.

Comité des Parties Prenantes Refashion - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**
- Syndicat de Paris de la mode féminine : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Alliance France Cuir (AFC) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Fédération Le Relais : **Défavorable**
- FEDERREC : **Défavorable**
- ESS France : **Défavorable**
- Fédération de la cordonnerie : **Favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Favorable**
- AMF : **Favorable**
- Régions de France : **Favorable**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Abstention**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Défavorable**
- Zero Waste France (ZWF) : **Défavorable**
- Les Amis de la Terre : **Défavorable**
- Association de Défense du consommateur (ADEIC) : **Abstention**

Avec 8 (huit) avis favorables, 6 (six) avis défavorables et 2 (deux) abstentions, le CPP valide l'avis sur les principes de passation de marchés d'appels d'offres de préparation CSR.

III. Avis sur l'avenant à la convention-type opérateurs - Suite à l'arrêté modificatif du 25 mars 2026

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de donner un avis sur la proposition d'avis sur l'avenant à la convention-type opérateurs - suite à l'arrêté modificatif du 25 mars 2026.

Comité des Parties Prenantes Refashion - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**
- Syndicat de Paris de la mode féminine : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Alliance France Cuir (AFC) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Fédération Le Relais : **Favorable**
- FEDERREC : **Favorable**
- ESS France : **Favorable**
- Fédération de la cordonnerie : **Favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Favorable**
- AMF : **Favorable**
- Régions de France : **Favorable**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Favorable**
- Zero Waste France (ZWF) : **Favorable**
- Les Amis de la Terre : **Favorable**
- Association de Défense du consommateur (ADEIC) : **Favorable**

Avec 16 (seize) avis favorables, 0 (zéro) avis défavorable et 0 (zéro) abstention, le CPP valide l'avis sur l'avenant à la convention-type opérateurs - Suite à l'arrêté modificatif du 25 mars 2026.

Les scrutateurs

Sylviane OBERLÉ

Titulaire

AMF

Mehdi ZERROUG

Titulaire

FEDERREC